PLAN D'ACTION ET BUDGET DU COMITE CONSULTATIF SECTORIEL 2021-2024

OBJECTIF GENERAL : CONTRIBUER A LA QUALITE DE LA FORMATION ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLES DU COE- EIE ET DE L'EPAC.

RESULTATS	ACTIVITES	BUDGET	Période												
			2021	2022				2023				2024			
			T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Objectif spécifique 1 : Accompagner l'EPAC dans l'élaboration et la validation des curricula en adéquation avec les besoins du marché															
1.0 Le fonctionnement du CCS est assuré	1.0.1 Faire adopter le plan d'action et le budget du CCS	8000 D													
	1.0.2 Elaborer et adopter un règlement intérieur du CCS	7000 D													
	1.0.3 Organiser une réunion trimestrielle du CCS sur le point de mise en œuvre du Plan d'action budget	5 400 000 30000X20X9													
	1.0.4 Elaborer trimestriellement et annuellement le rapport d'activités du CCS	200 000 X 9+2 2 200 000													
1.1 Les besoins en formation des partenaires sectoriels sont identifiés	1.1.1 Elaborer et faire valider une fiche de collecte des données en besoin de formation des partenaires sectoriels.	PM													
	1.1.2 Organiser la collecte des données auprès des Partenaires stratégiques par le CCS. Mission de collecte de données	3 500 000 2 mis de 5j/7mbre													
	1.1.3 Exploiter les résultats issus de la collecte des données	PM													
	1.2.1 Vulgariser les besoins de formation identifiés aux plans national, régional et international	4 000 000													

RESULTATS	ACTIVITES	BUDGET	Période												
			2021	2022				2023				2024			
			T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
1.2 les offres répondent aux attentes des professionnels	1.2.2 Faire le plaidoyer pour la prise en compte des besoins en formation dans les curricula et lors des formations	PM													
Objectif spécifique 2 : Participer à l'auto-évaluation des offres de formation															
2.1 les programmes de formation se déroulent conformément aux curricula validés	2.1.1 Collecter des emplois de temps par semestre et autres documents utiles	PM													
	2.1.2 Analyser le contenu des emplois du temps	PM													
	2.1.3 Faire des observations/suggestions écrites au comité de pilotage sur la qualité de la formation	PM													
2.2 les curricula élaborés sont mis en œuvre en tenant compte du référentiel d'évaluation	2.2.1 Veiller à participer à atelier d'appropriation et d'analyse du référentiel d'évaluation / activité du CCSI	PM													
	2.2.2 Vérifier la conformité des curricula par rapport au référentiel d'évaluation	PM													
2.3 Les offres élaborées sont de qualité	2.3.1 Evaluer le taux de satisfaction des partenaires sectoriels et des étudiants	PM													
	2.3.2 Actualiser les besoins des partenaires sectoriels cf 4.1.3	PM													
	2.3.3 Suggérer les nouveaux besoins de renforcement des capacités des enseignants	PM													
Objectif spécifique 3 : Accompagner l'EPAC dans la recherche des structures d'accueil des stagiaires															
3.1 une base de données des partenaires sectoriels du CoE EIE est mise en place.	3.1.1 Identifier de façon exhaustive les partenaires sectoriels du CoE EIE	PM													
	3.1.2 Actualiser annuellement le répertoire des partenaires stratégiques du CoE EIE	PM													

RESULTATS	ACTIVITES	BUDGET	Période												
			2021	2022				2023				2024			
			T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
	3.1.3 Documenter toutes les informations utiles sur les partenaires sectoriels du CoE EIE	PM													
3.2 des conventions sont signées entre l'EPAC et les structures d'accueil des étudiants	3.2.1 Contribuer à la confection et à la validation d'un modèle de convention de partenariat	PM													
	3.2.2 Faire l'intermédiation entre l'EPAC et les partenaires sectoriels	PM													
	3.2.3 Co organiser la cérémonie de signature de convention entre l'EPAC et les structures.	PM EPAC													
	3.2.4 Faire le suivi des activités de supervision des stages/participation à l'équipe de supervision	PM													
Objectif spécifique 4 : Promouvoir l'insertion des diplômés de l'EPAC															
4.1 L'insertion des diplômés de l'EPAC sont facilitées	4.1.1 : Mettre en place un cadre de concertation des partenaires stratégiques pour l'orientation et l'insertion des diplômés	4 000 000													
	4.1.2 Organiser des journées du monde professionnel ; animation de conférence-débat /ANPE et autres	33 000 000													
4.2 Le taux d'insertion des diplômés est satisfaisant	4.2.1 Réaliser des enquêtes périodiques sur les diplômés insérés auprès des partenaires sectoriels	PM													
		52 100 000 + 15000 D													